



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDPFE/2024-346 25/06/2024
--	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 15/11/2024

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Mise en œuvre d'un appel à projet à destination des ALESA dans les établissements d'enseignement agricole

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF EPLEFPA

Résumé : La présente note de service précise les modalités de participation à l'appel à projets intitulé « De l'ESS dans notre ALESA », qui vise à promouvoir l'Économie Sociale et Solidaire comme cadre d'une action ALESA.

L'appel à projets « De l'ESS dans notre ALESA » a été élaboré à l'occasion des rencontres nationales en 2024, des élus des Associations de Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis (ALESA) dans les établissements d'enseignement agricole publics, et s'inscrit pleinement dans la politique menée par le ministère chargé de l'agriculture, qui vise à :

- Encourager l'engagement et l'initiative des jeunes via les ALESA ;
- Développer les principes de démocratie participative propices aux transitions ;
- Développer la coopération entre les jeunes engagés dans les ALESA et dans d'autres dispositifs éducatifs et pédagogiques au sein de l'enseignement agricole et dans les territoires ;
- Connaître et faire vivre les principes de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) au sein des établissements d'enseignement agricole.

La loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 définit l'ESS comme "*un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé*" qui remplissent les conditions suivantes :

- Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;
- Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, ;
- Une gestion conforme à deux principes : les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise et les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées.

L'objet du projet proposé par les ALESA (cf : point 1 ci-après) devra s'inscrire dans les 4 principes de l'ESS :

- Gestion démocratique
- Utilité collective ou sociale du projet ;
- Mixité des ressources (financières) ;
- Non-lucrativité individuelle

et se décliner dans l'un (ou plusieurs) des champs thématiques ci-dessous, en lien avec les objectifs de développement durable (ODD) et la lutte contre le réchauffement climatique :

- **Solidarité**, concevoir et développer des actions envers des publics à besoins particuliers. Par exemple : une sortie ALESA avec des jeunes d'IME, une création ou une participation à une épicerie solidaire ...
- **Recyclage**, favoriser par l'action, l'économie circulaire, les circuits courts. Par exemple : création d'une friperie, d'une collecte et d'un réemploi de matériel sportif, ...
- **Entraide**, entre associations ou structures pour mutualiser des moyens, des objectifs, des ressources. Par exemple un foyer Rural et une ALESA, une MDL et une ALESA...

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de la première priorité d'action pour l'enseignement agricole technique sur l'année scolaire 2024/2025 à savoir « Faire partager à tous les apprenants, dans leur diversité, les valeurs de la République et garantir, en tout lieu et en tout temps, le respect des principes généraux de l'éducation définis au livre premier du code de l'éducation (L.111-1 à L.111-6). » telle que définie dans la note DGER/SET/2024-332 du 18 juin 2024.

1. Mise en œuvre de l'appel à projets – préparation des réponses

Cet appel à projets s'adresse aux ALESA.

Pour les ALESA qui souhaitent s'engager dans un projet en réponse à cet appel à projets, la réponse doit être conçue et élaborée par des élus de l'association, avec un partenaire du territoire. Il s'agit de réfléchir et impulser, pour un public identifié, et avec lui, une action qui devra se conduire entre février et avril 2025, selon les thématique définies ci-dessus.

Pour répondre à l'appel à projets, il est demandé :

- D'identifier le public bénéficiaire de l'action ;
- De préciser l'utilité sociale qui la justifie ;
- De définir les étapes de co-construction entre l'ALESA, le partenaire et le public bénéficiaire ;
- De prévoir un mode de valorisation (Podcasts, films, photos, ...) pour un partage futur entre les différentes ALESA retenues.

Il est demandé aux chefs d'établissements et aux équipes pédagogiques et éducatives (notamment aux enseignants d'ESC et aux personnels de vie scolaire), de veiller à une diffusion et à une explicitation en tant que de besoin de cet appel à projets, et d'apporter tout appui utile auprès des élus ALESA.

Le dossier de réponse à l'appel à projets est présenté en annexe.

Les porteurs des projets retenus seront réunis en distanciel le mercredi 11 décembre 2024 pour un échange de pratiques et un appui aux projets. Un regroupement en présentiel sera organisé le mercredi 14 mai 2025 à Toulouse.

2. Les étapes et le calendrier

- Dépôt du dossier en réponse à l'appel à projets – 15 novembre 2024
- Publication des projets retenus – 29 novembre 2024
- Echanges en distanciel ente les porteurs de projet – mercredi 11 décembre 2024
- Réalisation des actions – février- avril 2025 (notamment pendant la semaine de l'ESS à l'Ecole au mois de mars 2025)
- Retour d'expériences et partage des réalisations en présentiel à Toulouse – Mercredi 14 mai 2025

3. Sélection des projets

Le comité de sélection choisira 10 ALESA qui bénéficieront chacune d'une enveloppe de 800 € versée au moyen d'une convention signée entre le Président ou la Présidente de l'ALESA et le directeur de l'ENSFEA, support budgétaire de cette action.

Ce comité est composé de représentants de :

- La Direction générale de l'enseignement et de la recherche,
- L'ENSFEA,
- L'Inspection de l'Enseignement Agricole,
- L'OCCE
- Délégués élèves et étudiants élus au Conseil national des délégués élèves et étudiants de l'enseignement agricole public.

Les critères de sélection retenus pour le choix des projets sont les suivants :

- Référence aux 4 principes de l'ESS, dont l'utilité sociale
- Déclinaison d'une ou plusieurs thématiques indiquées dans cette note de service
- Implication envisagée du public bénéficiaire

4. Valorisation des projets

Les productions feront l'objet d'une valorisation, présentée par les élèves, lors de la rencontre du mercredi 14 mai 2025 à Toulouse (ENSFEA).

5. Echéancier

Les associations participantes devront transmettre l'annexe 1 avant le 15 novembre 2024 par mail à ess.alesa@ensfea.fr. Les résultats seront transmis aux associations le 29 novembre 2024.

6. Personnes ressources

- Claire LATIL, animatrice du réseau « Animation et Développement Culturel » : claire.latil@educagri.fr
- Francis GAILLARD, formateur en Education Socioculturelle, ENSFEA : francis.gaillard@ensfea.fr
- Laurent LANNEAU, coordonnateur pédagogique national, OCCE : l.lanneau@occe.coop

Luc MAURER

Directeur général adjoint, chef du service de l'enseignement technique

Annexe 1
Réponse à l'appel à projet « De l'ESS dans notre ALESA »

Pour présenter l'action envisagée, renseignez les rubriques suivantes :

Titre du projet : (Qui donne envie de le découvrir.)

.....

Contexte : (Ce que vous pouvez observer, un fait.)

.....

.....

Problème : (Il s'agit de ce qu'il manque, de quelque chose qui fonctionne mal, d'un besoin qui émerge.)

.....

.....

Objectif : (Ce que l'on veut apporter ou changer, il s'agit d'une solution.)

.....

.....

Moyen : (Comment fait-on pour apporter la solution, de quelle manière agit-on, s'organise-t-on ?)

.....

.....

Évaluation : (Comment mesure-t-on l'impact de notre action ?)

.....

.....

Valorisation : (Le choix de votre mode de valorisation du projet)

.....

.....

Identification de l'ALESA

Nom de l'ALESA

.....

Les élu.e.s responsables (Bureau – ou CA) de l'ALESA : Nom, Classe, Fonction

.....

.....

.....

.....

.....

.....

L'élu.e à contacter pour le projet :

Nom Prénom Fonction Contact :@.....

Adulte référent

Nom Prénom Fonction Contact :@.....

Signature de la présidente ou du président :

Pour information du chef d'établissement : Signature et cachet